



## Adresse au ministre de l'éducation Nationale

### Lettre ouverte des enseignants exerçant en SEGPA de l'académie de Limoges

Monsieur le Ministre,

Soutenus par le SNUipp-FSU, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU et le SNES-FSU, les enseignants exerçant en SEGPA dans l'académie de Limoges souhaitent attirer votre attention sur l'attaque portée à l'encontre des structures SEGPA de l'académie.

Le choix de supprimer des heures d'ateliers, au risque de déstructurer les enseignements adaptés en direction des populations les plus fragiles du système est pour l'ensemble de la communauté éducative **inacceptable**. En retirant des heures d'enseignement professionnel, le rectorat fait le choix de remettre en cause les objectifs énoncés dans la circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 d'octobre 2015 : « *l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Cette préparation s'effectue dans le cadre de champs professionnels dont les formations diplômantes correspondantes sont clairement identifiées* »

Cette suppression de moyens annonce clairement une dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil pour les élèves en grande difficulté scolaire, en pleine construction d'un projet scolaire et professionnel porteur pour leur avenir grâce à ces enseignements et alors même que les effectifs accueillis dans les structures de l'Académie sont en augmentation.

Cette volonté de restriction budgétaire contribue à remettre en cause notre travail en SEGPA, à fragiliser des structures qui montrent pourtant leur efficacité dans leur lutte contre le décrochage et dans l'accès à une formation qualifiante.

Par de telles décisions, c'est la confiance qui est rompue entre des familles, les élèves et l'école de la République porteuse d'émancipation et ses représentants.

L'Éducation Nationale montre par ce type de décisions sa volonté de prendre une nouvelle fois à ceux qui en ont le plus besoin, aggravant ainsi les inégalités scolaires et sociales dans notre académie.

**Nous vous demandons d'intervenir afin de reconsidérer cette décision inique et de demander le retour des moyens inscrits dans les textes pour maintenir la cohérence et la qualité des structures SEGPA qui accueillent les élèves en grande difficulté scolaire.**

**A cela s'ajoute la problématique des directeurs adjoints de SEGPA en Creuse : 4 structures sur 5 ne sont dotées que d'un demi-poste de directeur contrairement aux autres structures de l'Académie qui bénéficient d'un emploi de directeur à temps plein. Ces 4 demi-postes sont ainsi vacants pour la rentrée 2019. Les conséquences sont lourdes sur le fonctionnement des structures dont une est par ailleurs en REP.**

Les personnels exerçants en SEGPA dans l'académie de Limoges sont déterminés à lutter contre la casse du Service Public d'Éducation et la dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil pour les élèves en grande difficultés scolaire. Ils organiseront des manifestations et des initiatives avec l'ensemble de la communauté éducative jusqu'à l'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement normal des SEGPA.

La SEGPA du collège Jean Moulin de BRIVE (19)

La SEGPA du collège Jean Lurçat de BRIVE (19)

La SEGPA du collège Victor Hugo de TULLE (19)

La SEGPA du collège Voltaire d'USSEL (19)

La SEGPA du collège Eugène Jamot d'AUBUSSON (23)

La SEGPA du collège Jean Picard Le Doux de BOURGANEUF (23)

La SEGPA du collège Françoise Dolto de CHATELUS MALVALEIX (23)

La SEGPA du collège Martin Nadaud de GUERET (23)

La SEGPA du collège Raymond Loewy de LA SOUTERRAINE (23)

La SEGPA du collège Louis Juvet de BELLAC (87)

La SEGPA du collège Calmettes de LIMOGES (87)

La SEGPA du collège Ventadour de LIMOGES (87)

La SEGPA du collège Jean Baptiste Darnet de SAINT YRIEIX LA PERCHE (87)